

## COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU 12 MAI 2015

### Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les cancers de la peau"

---

**André Frédéric (PS):** Madame la présidente, madame la ministre, le carcinome basocellulaire est, comme nous le savons tous, le cancer cutané le plus fréquent, mais aussi le plus facile à guérir lorsqu'il est détecté à temps. Le carcinome spinocellulaire est, lui, d'évolution beaucoup plus rapide tandis que le mélanome demeure le moins fréquent, mais également le plus dangereux.

Selon une enquête menée auprès de 1 300 dermatologues européens dont 100 belges, le report du diagnostic des cancers cutanés causerait la mort de 150 personnes chaque année en Belgique. Selon les chiffres indiqués récemment dans les médias, il semblerait que plus de 40 % des patients reportent leur consultation médicale entre trois et six mois après avoir repéré les premiers signes de cancers de la peau et que 14 % attendraient plus d'un an. Les raisons évoquées semblent diverses: ignorance de la dangerosité, manque de temps, peur du diagnostic, etc. Pourtant, si les personnes consultaient leur dermatologue à temps, il semble que plus de 40 % des décès pourraient être évités. D'après le président d'Euromelanoma Belgique, "nous devons faire de notre mieux pour réduire le nombre de reports de rendez-vous des patients. Nous pouvons véritablement sauver des vies si le cancer est pris à temps". Le traitement chirurgical à un stade précoce donne en effet un taux de survie à plus de 90 % après cinq ans. Les cancers de la peau ont donc cette particularité qu'ils sont évitables et guérissables s'ils sont pris suffisamment à temps. Mais, pour cela, il faut pouvoir se baser sur des piliers essentiels à savoir la prévention, la sensibilisation et le diagnostic précoce.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire combien de cancers de la peau ont été diagnostiqués ces dernières années dans notre pays? Pouvez-vous distinguer le nombre de cas de mélanomes, de carcinomes basocellulaires et de carcinomes spinocellulaires? Comme vous le savez, une résolution a été votée en 2013 afin d'améliorer l'éducation et la détection précoce des cancers cutanés et ainsi stopper leur progression constante et rapide. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de la mise en œuvre des demandes de cette résolution et nous préciser quelles nouvelles initiatives vous comptez prendre à cet égard?

**Maggie De Block, ministre:** Monsieur Frédéric, je souhaite tout d'abord dire que les chiffres abondent. Il n'est pas dans vos habitudes de me demander autant de chiffres et je vous les donnerai donc exceptionnellement. Normalement, dans ce cas, on pose une question écrite.

La Fondation Registre du Cancer peut donner un aperçu de l'incidence des cancers de la peau en Belgique. Les cancers de la peau peuvent, pour la plupart, être subdivisés en deux grands groupes: les mélanomes et les tumeurs non-mélanomes, principalement les carcinomes basocellulaires et les carcinomes spinocellulaires qui sont plus dangereux que les précédents. Les mélanomes sont les cancers de la peau les plus agressifs. Ils représentent environ 10 % de ces cancers. Je dispose des chiffres de 2012. On y trouve 2 511 nouveaux diagnostics de mélanomes, davantage chez les femmes que chez les hommes (environ 1 400 chez les femmes et environ 1 100 chez les hommes). L'incidence du mélanome en Belgique est nettement en augmentation. Entre 2004 et 2012, elle a augmenté en moyenne annuellement de 5,5 % chez les hommes et de 4,6 % chez les femmes. En 2011, 372 Belges sont décédés des suites d'un mélanome.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont des tumeurs de la peau ayant un bon pronostic. Ils représentent 90 % des cancers de la peau. En 2012, la Fondation a enregistré quand même 27 400 nouveaux diagnostics de cancers de la peau non-mélanomes, moitié chez les hommes et moitié chez les femmes.

Les carcinomes basocellulaires ne se retrouvent pas dans les tableaux classiques publiés par la Fondation Registre du Cancer, ni dans ceux publiés par les registres du cancer au niveau international. Néanmoins, 21 700 nouveaux diagnostics ont été enregistrés en 2012 pour la Belgique.

L'augmentation de l'incidence est aussi significative. En moyenne annuelle, elle était de 10 % chez les hommes et de 12 % chez les femmes entre 2004 et 2012.

Les cancers de la peau non-mélanomes restants sont des carcinomes spinocellulaires. On a dénombré 5 400 nouveaux diagnostics en 2012. Là aussi, l'augmentation de l'incidence est significative. En moyenne annuelle, elle s'élevait à 6 % chez les hommes et à 8 % chez les femmes entre 2004 et 2012. Ces chiffres correspondent aux résultats observés aux Pays-Bas. Cela peut vous paraître bizarre, mais c'est comme ça. Cela dit, ce n'est pas si étonnant.

J'ai apporté le tableau des nouveaux diagnostics par type de peau, sexe et âge en Belgique pour 2012. Je vous le communiquerai ensuite.

Le contenu de la résolution du 17 juillet 2013 visant l'amélioration de l'éducation et de la détection précoce des cancers cutanés afin d'arrêter leur progression constante et rapide se situe dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention. À la suite de la sixième réforme de l'État, cette dernière a été dévolue aux Communautés. Néanmoins, l'État fédéral, en l'occurrence le SPF Santé publique, est depuis longtemps déjà un partenaire loyal dans la campagne [www.soleil.malin.be](http://www.soleil.malin.be) ou [www.veiligindezoon.be](http://www.veiligindezoon.be). Ces sites informent le public des dangers du soleil en été, pendant les sports d'hiver et les vacances, qui sont devenus plus fréquents.

Quant au contrôle des quelque 4 000 centres de bronzage, cette responsabilité incombe à mon collègue Peeters. L'observance des règles de fonctionnement des lits de bronzage est contrôlée par ses services. Il a déjà annoncé qu'une concertation avec les propriétaires de ces centres était prévue. De plus, le contrôle de l'enregistrement relève entièrement de la compétence du SPF Économie.

La résolution propose également un module de dossier médical global plus (DMG+) pour un dépistage annuel par le médecin généraliste à partir de l'âge de quarante-cinq ans. En cas de doute, le patient sera recommandé à un dermatologue. En attendant des lignes directrices plus précises, cette piste constitue une bonne suggestion.

**André Frédéric (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour les chiffres, même si je vous promets que je n'en ferai pas une habitude. Il apparaît clairement dans ces chiffres que ce type de problématique est en nette augmentation. Les cas de mélanomes agressifs connaissent une augmentation moyenne annuelle de plus de 5 %; ce n'est pas anodin, quand on sait que la conclusion la plus horrible à prendre en compte est 372 décès pour l'année 2011.

J'entends qu'il y a un certain nombre de responsabilités partagées. C'est parfois un peu compliqué dans notre État, mais nous l'avons voulu ainsi. Dans l'analyse qui a été faite, je suis interpellé par le fait que des gens risquent d'être victimes de ce type de cancer ou risquent de décéder, simplement par une désinformation ou une sous-information, par le manque de volonté de connaître la vérité ou en prenant le problème à la légère.

Je me dis qu'il y a un travail à faire en concertation avec les Communautés. Je sais que le ministre de l'Économie est responsable des bancs solaires. Sans avoir une compétence médicale, je crois que les bancs solaires ont une responsabilité dans ce problème. Même s'il y a des règles, un manque d'encadrement existe parfois.

**Maggie De Block, ministre:** On peut évaluer les règles, mais c'est au ministre de l'Économie de le faire.

**André Frédéric** (PS): Selon moi, la ministre de la Santé doit chapeauter le tout, car c'est un problème de santé publique. Vous pouvez, par exemple, organiser des échanges dans vos intercabinets mais il ne faut pas séparer les problématiques. C'est vrai que le ministre de l'Économie gère les bancs solaires mais, d'un autre côté, on déplore des décès. Je ne m'attaque pas au secteur en particulier. Il revient à chacun, en tant qu'adulte responsable, de gérer ses consommations, y compris celle-là. Mais alors, il faut que chacun connaisse les tenants et aboutissants et les risques encourus, surtout au vu des chiffres.

La **présidente**: Il est vrai qu'il faut faire la contre-publicité du bronzage!

**Daniel Senesael** (PS): (...)

La **présidente**: Je suis heureuse de vous entendre sur le DMG+.

**Maggie De Block**, ministre: Il y a des initiatives comme le *Melanoma Day*. Chaque année, au mois de mai, il y a un dépistage gratuit chez les dermatologues.

La **présidente**: On l'a organisé une ou deux fois au parlement. C'est un problème très important.